



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ**, conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Projet de Règlement 15-12-2023 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ledit Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal, sis au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics>.

**Donné** à Saint-Placide, ce 2 février 2024.

\_\_\_\_\_  
Lise Lavigne  
Directrice générale et greffière-trésorière